



Procès-verbal du conseil municipal du 18 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 juillet à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND, Marie-Claude RENAUD.

Absents excusés : Laurent GRAND, Myrtille BROCHOIRE, Stéphanie LECOULTRE.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures

Désignation du secrétaire de séance : Joséphine JACQUENOD

1. BOIS/FORET/PATURAGE

Présentation par Monsieur GELDREICH de l'entreprise IOT SERVICES d'un dispositif de détection ultra précoce des feux de forêt

Après présentation par M. GELDREICH, le conseil municipal, par 15 voix Pour et 1 Abstention, serait favorable sur le principe d'installer un tel dispositif sous réserve de l'obtention des financements et des avantages évoquées par la société.

2. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du Procès-verbal de la séance du 09/06/2023

Le conseil municipal, approuve le procès-verbal du 09/06/2023

Décision prises par le Maire :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner sans préemption.

Biens	Type	Adresse	Vendeur	Acheteur
G 308	Locaux professionnel	4 rue de la Prélette	Laurent GRAND	Heather HOLMES/Carmelo MILETO
ZH 14	Maison	11 rue Fontaine du Frêne	Janine MIANA	M.&Mme Philippe BRANDT
G 172	Maison	11 rue des Arcades	Consorts Latusek	M. & Mme Jacques CALLAND

Remboursement de sinistre par Groupama

Premier remboursement par Groupama d'un montant de 1 065,41 € pour sinistre sur panneaux de signalisation rue du Faubourg.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce remboursement.

Opération brioches

L'APEI sollicite à nouveau la commune pour la vente de brioches en octobre prochain.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de continuer à soutenir l'APEI. Les modalités de ce soutien seront définies par la commission en charge du social.

3. Acquisition / Aliénation / Location

Proposition d'acquisition de terrains place de la Poste à Terre d'Emeraude Communauté et au Centre Hospitalier Jura Sud

Lors de la séance du 7 mars, le conseil municipal ayant émis un avis favorable à la poursuite du projet de construction de l'espace santé place de la Poste, des contacts ont été pris auprès de TEC et du CHI pour connaître leur position sur une éventuelle cession de terrains à la commune pour la réalisation de ce projet.

Les deux entités ont émis des avis favorables pour une vente à la commune, néanmoins les prix de cession par Terre d'Emeraude Communauté et par le Centre Hospitalier Jura Sud ne seront connus qu'après réception par ces deux entités de l'avis du service des domaines.

Le Centre Hospitalier Jura Sud propose conjointement à la cession de terrain de céder à la commune leur bâtiment, 7 rue des Tilleuls.

L'acquisition de ce bâtiment très dégradé permettrait après démolition l'aménagement d'un espace vert et d'une aire de stationnement à proximité de la future maison de santé et concourrait à rendre cet endroit plus attrayant aux abords de l'EPHAD.

Le prix de cession de ce bâtiment nous sera également communiqué par le Centre Hospitalier Jura Sud après réception de l'avis du service des domaines.

Cession d'une partie du bâtiment cadastré G n° 293 à la Banque Populaire

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté dans un courrier en date du 15/06 confirme son intérêt pour l'acquisition des locaux communaux 4-5 place de la Charité et ce pour un montant de 135 000 €.

Le conseil municipal confirme, à l'unanimité des présents, la vente d'une partie du bâtiment cadastré section G n°293 à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour le montant de 135 000€, après découpage parcellaire établi par le cabinet de Pruniaux-Guiller, géomètres-expert à Oyonnax.

Proposition de location locaux 3 place de la Charité à Jeewan ROFFAT

Les locaux occupés actuellement par M. ROFFAT devant être vendus à la Banque Populaire, des locaux d'une surface de 33 m² au rez-de-chaussée de la cure lui ont été proposés et lui conviennent.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'établir un bail à M. ROFFAT dans les mêmes conditions que celles de Mme LOMBARDET qui a une surface identique, soit un montant de loyer mensuel de 175 € et de charges mensuelles de 75 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valident cette proposition.

Pour information, l'épicerie sociale, actuellement dans les locaux qui seront vendus à la Banque Populaire, sera déplacée 10 rue des écoles et prendra la place du Fil de la Petite Montagne qui elle-même sera déplacée dans le bâtiment de l'ancienne école de filles (ancien local des artisans de la Petite Montagne).

Le Fil de la Petite Montagne libérera également la salle rez-de-chaussée de la mairie.

Mers DUBOZ Xavier et Gérard, locataires recherchent quant à eux un logement.

Proposition de location logement à Chisséria à M. L'ORPHELIN Yoan

Suite au départ de Mme Lucie Magnin du logement 1a Chemin de la Chapelle à Chisséria, un dossier de demande contenant toutes les pièces nécessaires a été reçu de M. L'ORPHELIN pour occuper ce logement conventionné.

Au vu des éléments conformes reçus, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des présents, d'établir un bail avec M. L'ORPHELIN et ce à compter du 24 juillet.

4. Associations

Forum des associations 2023

Suite à la réunion organisée avec les associations le 17/07, il a été décidé de reconduire le forum des associations dont la date a été arrêtée au 9 septembre 2023.

5. Environnement

Installation de stockage de déchets inertes : proposition de reprise par FAMY TP à la commune

N'ayant pas reçu les informations complémentaires de la part de FAMY TP, le Maire reporte ce point lors d'un prochain conseil municipal.

6. Finances

Travaux sylvicoles : remboursement forfaitaire annuel pour compensation TVA non déduite

La commune peut bénéficier du remboursement forfaitaire agricole (RFA) qui compense la TVA non déduite sur les travaux sylvicoles.

Le remboursement est calculé sur le montant des recettes encaissées l'avant précédente à hauteur de 4,43%.

La commune ayant perçu des recettes de ventes de bois en 2022, le conseil municipal décide de solliciter auprès du service des impôts des entreprises un assujettissement pour activité bois sous le régime du remboursement du forfait agricole et ce à compter du 01/01/2022.

Proposition de don à monsieur Simon LEUCI

M. Simon LEUCI ayant réalisé gratuitement deux fresques place des remparts, rendant l'endroit plus attrayant, le Maire propose, en remerciement de cette action, de lui attribuer une subvention d'un montant de 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette proposition.

Proposition de subvention à l'ACCA d'ARINTHOD pour l'organisation du 13 juillet en remplacement de la subvention votée en faveur de la section cycliste

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 450 € au profit de l'ACCA d'Arinthod, et annule la subvention du même montant votée lors du budget en faveur de la section cycliste.

7. Travaux

Espace santé : Proposition de lancement du marché de maîtrise d'œuvre

Terre d'Emeraude Communauté et le Centre Hospitalier Jura Sud ayant donné leur accord de principe pour une cession de terrains à la commune place de la Poste, pour la

construction d'un espace santé, le Maire propose au conseil municipal de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette proposition.

Vestiaires de foot :

Proposition de lancement des marchés de travaux

L'examen des demandes de subventions étant conditionné à l'envoi des marchés de travaux aux différents financeurs (Etat, Dept), le Maire propose au conseil municipal de lancer les marchés de travaux pour une attribution dès que possible.

Demande de subvention à Terre d'Emeraude Communauté

Pour cette construction, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de solliciter une subvention auprès de Terre d'Emeraude Communauté.

Cheminements doux : Proposition de mission d'accompagnement par Territoire Ingénierie Jura

Pour la réalisation des liaisons douces inscrites dans le programme PVD, Territoire Ingénierie Jura peut accompagner la collectivité en réalisant une étude de faisabilité (proposition de variantes d'aménagement, comparatif, chiffrage sommaire des variantes, esquisse de la variante retenue).

Le coût de leur mission s'élève à 1 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition d'accompagnement de Territoire Ingénierie Jura d'un montant de 1 500 €.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Courrier d'Edith MARICHY

Suite à la demande de Mme Edith MARICHY, le Maire donne lecture de son courrier au conseil municipal

Bellecin

Monsieur le Maire fait un résumé au conseil municipal des échanges entre le Département du Jura et Terre d'Emeraude Communauté sur l'éventuelle acquisition par cette dernière des infrastructures de Bellecin.

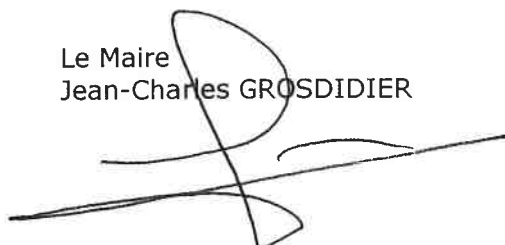
Entretien des écoles

Joséphine JACQUENOD sollicite que soit abordée la question de l'entretien extérieur des écoles primaire et maternelle par la commune pour le compte de Terre d'Emeraude Communauté, ce sujet étant évoqué à chaque conseil d'école.

Afin de clarifier les choses, le maire doit se mettre en rapport avec les services de Terre d'Emeraude Communauté concernés, afin qu'un accord écrit, clair et précis soit entériné.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER



Le secrétaire
Joséphine JACQUENOD

